

ASSURANCE SCOLAIRE 2026-2027

Policy number : 3371/13/R9

Le Lycée La Bourdonnais offre à chaque élève une couverture des frais médicaux liés aux accidents :

- dans la limite de 60 000 roupies (franchise de 1000 roupies à la charge de la famille)
- 24h / 24h.

En cas d'accident, vous choisissez librement le praticien qui traitera votre enfant.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Si l'accident a lieu pendant le temps scolaire **et que la famille choisit une clinique agréée (Darné, Muller, Artemis) :**

- **la famille :**
 - remplit le formulaire de réclamation « CLAIM FORM Medical, Surgical and Personal Accident » disponible à la clinique.
➡ Indiquer très précisément les circonstances de l'accident.
 - règle la franchise de 1000 roupies.
- **la clinique :**
 - appelle la Mauritius Union pour demander la prise en charge
 - transmet le formulaire directement à l'assurance.

Si l'accident a lieu hors du temps scolaire **ou que la famille choisit une clinique non agréée / un praticien non agréé :**

- **la famille :**
 - paye l'ensemble des frais médicaux
 - se procure le formulaire de réclamation « CLAIM FORM Medical, Surgical and Personal Accident » auprès de la Mauritius Union ou auprès du lycée
 - remplit le formulaire (seulement les sections C et E sont à remplir)
➡ Indiquer très précisément les circonstances de l'accident.
 - transmet le formulaire accompagné de toutes les factures originales, **dans un délai maximal de 5 jours**, à l'adresse suivante :

**MUA
NON-MOTOR CLAIMS DEPT
Attn KIRAN KOWLESSUR
2ÈME ÉTAGE, BARKLY WHARF
CAUDAN**

La famille transmet une copie du dossier au lycée pour le suivi

- **le lycée :**
 - reçoit le remboursement
 - fait un virement bancaire à la famille du montant remboursé déduction faite de la franchise de 1000 roupies pourquoi.

Le Policy Number du Lycée est : 3371/13/R9

Lycée La Bourdonnais International School – BRN N° C07001196

Secondaire : Rue Rochecouste, Forest Side, Curepipe, Maurice - **T** : (230) 670 60 97 **F** : (230) 674 3591

Primaire : Rue Gustave Bestel, Forest Side, Curepipe - **T** : 670 71 23

<https://lbinternationalschool.mu/>

FOIRE AUX QUESTIONS :

Si je fais l'avance des frais, où puis-je me procurer un formulaire de réclamation ?

Je peux me le procurer au Lycée La Bourdonnais (service administratif et financier avec Mme NAIRAC ou à l'infirmierie avec Mme Sauvage) ou à la Mauritius Union General Insurance

Je peux le télécharger sur à l'adresse suivante :

[CLAIM FORM](#)

Si je fais l'avance des frais, qui est remboursé ?

La Mauritius Union envoie le chèque au lycée La Bourdonnais. Le lycée rembourse la famille par virement bancaire.

Quels sont les délais de remboursement ?

Délai maximal de remboursement de 10 à 12 jours selon le montant.

- *Paielements < Rs 25,000.- = 10 jours ouvrables*
- *Paielements > Rs 25,000.- = 12 jours ouvrables*

Y-a-il une franchise ?

Oui, la franchise de Rs 1 000 est applicable dans tous les cas :

- *les familles qui sont prises en charge par la clinique doivent la régler*
- *les familles qui font l'avance seront remboursées déduction faite de la franchise.*

Est-ce que la destruction de biens est couverte (lunette, objets personnels...) ?

Seuls les dommages corporels sont couverts. A titre d'exemple, l'assurance ne rembourse pas le bris de lunettes.

**Pour tout complément information, n'hésitez pas à appeler la Mauritius Union Insurance
au 207 55 00**